

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1996)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
 Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
 Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

Etat-major du Conseil-exécutif et du Grand Conseil et organe de liaison entre ces deux autorités, la Chancellerie d'Etat est placée à la charnière de processus de décision importants. Son statut comme son cahier des charges sont fonction des besoins de l'exécutif et du législatif.

Outre ce rôle de charnière, la Chancellerie d'Etat a son propre domaine d'activité, au même titre que les Directions. On fera une mention particulière des activités suivantes:

Le projet informatique pilote BELEX a été bouclé en fin d'exercice. Il vise l'informatisation de la mise à jour du Recueil systématique des lois bernoises (RSB) et partant, la publication dans les délais des compléments. Il permettra en outre, à un stade ultérieur, de publier le RSB sur cédérom ou sur Internet.

La Chancellerie d'Etat a lancé le projet «GEKO STA» destiné à prendre le relais du système informatique WANG. Les applications concernant les affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil (interventions parlementaires comprises) seront repensées et un système général de gestion des affaires et des délais introduit.

La Chancellerie d'Etat (Office d'information et Office des services centraux) est associée à la Direction des finances pour mener un projet pilote intitulé «Le canton de Berne sur Internet». Le but de ce projet est de déterminer de quelle manière le canton peut s'implanter sur Internet et dans quelles conditions les Directions et la Chancellerie d'Etat peuvent disposer de pages d'accueil. Le canton de Berne fera son apparition sur Internet au printemps 1997. Le service du personnel fournit des prestations aux responsables de l'organisation de ligne comme aux agents et aux agentes. Il se conforme ce faisant aux derniers principes de la gestion des ressources humaines. C'est ainsi que le 1^{er} avril, le règlement sur l'horaire de travail à la carte (ACE 3455 du 13. 12. 1996), assorti d'instructions, est entré en vigueur à la Chancellerie d'Etat.

L'ensemble du personnel a par ailleurs suivi une formation concernant l'entretien d'appréciation et de développement (EAD). Les agents et les agentes ont suivi une demi-journée de cours (en allemand et en français), les cadres un à un jour et demi afin de se préparer à ce nouvel outil d'évaluation.

Les travaux en rapport avec BEREBE ont été menés à bien dans les délais par la direction de tous les offices avec la collaboration de l'Office du personnel.

L'ensemble du personnel de la Chancellerie d'Etat a par ailleurs été convié à une séance d'information consacrée à BEREBE, à l'EAD et aux mesures d'austérité.

La Chancellerie d'Etat a dû mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre du programme d'assainissement des finances 99. Bien que nombre des dépenses échappent à son contrôle (p. ex. les jetons de présence des parlementaires, les dépenses induites par les élections et les votations), elle doit fournir une contribution au plan de redressement des finances proportionnellement comparable à celle des Directions.

Les mesures se concentrent dans les domaines suivants:

- réorganisation de l'envoi des documents de propagande lors des élections et des votations;
- rationalisation dans le domaine des imprimés;
- réorganisation du compte rendu;

- réduction des subventions allouées aux deux radios;
- réorganisation de l'Office d'information.

La Chancellerie d'Etat a été mise à forte contribution par l'organisation, en collaboration avec d'autres Directions, de la présence bernoise au Salon international du livre et de la presse à Genève et à la Fête des vendanges de Neuchâtel. L'image que le canton a présentée à ces occasions a été reflétée de manière positive par les organisateurs, le public et la presse.

La Chancellerie d'Etat a poursuivi les travaux lancés en 1995 pour coordonner, avec le concours de l'administration fédérale, des services cantonaux et des communes concernés, les manifestations qui seront organisées en 1998 pour célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération et le 200^e anniversaire de la République helvétique.

En ce qui concerne le Jura bernois, la Chancellerie d'Etat assume depuis le 15 août le secrétariat de la Délégation bernoise à l'Assemblée interjurassienne. Au cours de l'exercice, elle a mis l'accent sur le suivi des résolutions de cette assemblée et elle a entrepris les travaux liés à la dévolution administrative et au partage des biens consécutifs au transfert de la commune de Vellerat au canton du Jura, devenu effectif le 1^{er} juillet.

Le 7 février, le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'Etat de revoir, avec la collaboration de la Conférence des secrétaires généraux (CSG) et de la Direction des finances, la conception de la planification politique. Le 18 septembre, il a pris connaissance du rapport intermédiaire de la Chancellerie d'Etat. Simultanément, il a commandé la rédaction d'une nouvelle conception, fixant neuf jalons à cet égard. La Commission de gestion et la Commission des finances se sont prononcées à l'automne sur le rapport intermédiaire.

Les Archives de l'Etat ont achevé l'établissement assisté par ordinateur des inventaires des 26 archives de district.

La collection de cartes postales (datant pour la plupart des années 1900 à 1925), classée par commune, est désormais accessible au public.

Les Archives de l'Etat reçoivent de plus en plus fréquemment la visite d'archivistes étrangers (Chine, République tchèque, Lituanie, Congrès international d'historiens de la cartographie).

L'Office d'information (OI) a joué un rôle important dans le suivi du programme d'assainissement des finances 99. Dès le début des opérations, l'OI s'est associé à la Direction des finances pour concevoir, coordonner et exécuter progressivement le travail de relations publiques. Le Conseil-exécutif avait en effet décidé de pratiquer la transparence à tous les niveaux, tout au long du processus.

Le Groupe de travail «De la parole aux actes» (GDPA) a participé activement à la préparation du programme de mise en œuvre des Directives pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration du canton de Berne. Il a en outre organisé un déjeuner des femmes, le 15 août, auquel il a convié la directrice de Hindelbank, Madame Marianne Heimoz. Et le 3 juin, la Chancellerie d'Etat a approuvé le programme de mesures «Égalité des chances et réalisation de l'égalité de fait entre l'homme et la femme». Ce programme doit servir à faire de l'égalité des sexes une réalité sociale.

Conformément au mandat que le Grand Conseil lui avait confié le 16 janvier 1995, le Bureau de l'égalité a publié à l'automne le rapport sur la famille.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 Direction de l'office

L'Office des services centraux assure la coordination générale au sein de la Chancellerie d'Etat et gère les ressources.

Ce qui signifie qu'il est représenté dans de nombreux groupes de travail interdirectionnels (p.ex. la Conférence des ressources, la Conférence informatique, le projet de répartition des tâches entre le canton et les communes, le programme d'assainissement des finances 99, etc.). L'organigramme mis en place ces deux dernières années, plat mais souple, donne de bons résultats à cet égard.

2.2.1.2 Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau (CIMB)

Pour respecter les consignes d'austérité, la CIMB a renoncé à repourvoir un poste d'acheteur après le départ à la retraite de son titulaire. Les difficultés en résultant sont atténuées grâce au nouveau programme informatique de gestion des achats de papier et à des mesures de réorganisation. Le groupe de travail désigné en août 1995 par le Conseil-exécutif pour mettre sur pied une centrale d'achat du matériel de bureau a étudié les possibilités de collaboration avec la ville de Berne et donc de privatisation. Le Conseil-exécutif a approuvé la proposition du groupe de travail par ACE 2758 du 13 novembre.

2.2.1.3 Vente des imprimés

129 lois, décrets et ordonnances sont entrés en vigueur cette année, soit 60 pour cent de plus qu'en 1995 (80). Cette progression inhabituelle est due en majeure partie à la réforme judiciaire qui sera effective à partir du 1^{er} janvier 1997. Le Dictionnaire juridique et administratif bernois a en outre remporté un grand succès.

2.2.1.4 Informatique et finances

Le système de décompte des indemnités parlementaires (RASTA) dont l'étude avait été lancée en 1995 a été mis en service au premier trimestre. RASTA permet d'établir automatiquement le décompte des jetons de présence et des indemnités de déplacement du Grand Conseil (séances plénières et séances de commission) et peut servir à dresser des listes (adresses, récapitulation de la «carrière» des parlementaires). On évite ainsi de faire certains travaux à double et les indemnités parlementaires sont calculées plus rapidement.

2.2.1.5 Elections et votations

La Chancellerie d'Etat a assuré le déroulement de l'élection des préfets dans les districts de Cetler, Frutigen, Laupen, La Neuveville, Oberhasli, Haut-Simmental, Gessenay et Schwarzenbourg, un scrutin rendu nécessaire par la réforme judiciaire (jour du scrutin: 10 mars). Elle a en outre assisté la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques dans l'organisation des élections dans les arrondissements judiciaires (élection des présidents et présidentes de tribunal, des membres, des suppléants et des suppléantes des tribunaux d'arrondissement; jour du scrutin: 5 mai).

2.2.1.6 Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil

L'envoi des documents pour les sessions a été réorganisé avec le concours du Bureau de vente des imprimés. Les envois suivent désormais autant que possible l'ordre de succession des affaires dans le programme détaillé.

2.2.2 Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)

2.2.2.1 Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal

Bien que fonctionnant au ralenti, le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) continue à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues.

2.2.2.2 Traduction

Le Service central de traduction (SCT) s'est concentré sur ses tâches principales. Le traducteur germanophone s'est fortement investi dans la conception et la réalisation de l'exposition inaugurée le 4 novembre et célébrant les 165 ans de l'Office.

2.2.2.3 Terminologie

L'événement qui a le plus marqué les activités du SCTerm a été la publication du *Dictionnaire juridique et administratif bernois allemand-français/allemand-français*, préparé à partir de la banque de terminologie du canton de Berne, LINGUA-PC, et fruit d'un long travail d'équipe mené par des terminologues, des traducteurs et des traductrices francophones et germanophones, qui ont œuvré main dans la main avec des experts et des expertes de l'administration cantonale. L'ouvrage a été tiré à 1029 exemplaires, dont près de 90 pour cent étaient écoulés fin décembre. Les frais de production ont largement été couverts. Parallèlement, les travaux d'alimentation et de mise à jour de LINGUA-PC ont été poursuivis. La cheffe du SCTerm a participé aux réunions du *Rat für deutschsprachige Terminologie* (avril, novembre) et à la rencontre annuelle organisée par le groupe COMPUTERM (octobre). En avril, elle a présenté une communication sur les activités terminologiques du canton de Berne au *Deutscher Terminologie-Tag*.

2.2.2.4 Service juridique

Le transfert du Service juridique de l'Office des services centraux à l'Office des services linguistiques et juridiques, opéré en début d'exercice, donne de bons résultats, puisque nombre des synergies espérées par ce changement sont effectivement exploitées. Les compléments 18/19 (jour déterminant 1.1.1995) et 20/21 (jour déterminant 1.1.1996) du Recueil systématique des lois bernoises (RSB) ont été publiés; les retards ont par conséquent été considérablement rattrapés. Le Service juridique a par ailleurs concentré ses efforts sur la planification politique (cf. ch. 1.1 et 2.1).

2.2.2.5 Participation politique

Sous la présidence du député Roger Siegrist, puis dès le 1^{er} août du député Frédéric Graf, le Conseil régional a pris position sur de nombreux dossiers, dans le cadre ou en dehors de procédures de consultation, et il a renforcé ses liens avec l'administration par

l'institutionnalisation du dialogue avec la Direction de l'économie publique, sur le modèle mis en place avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. De plus, il a mis l'accent sur le problème de l'information propre à la région et sur la place que le Jura bernois entendra prendre au sein de l'EXPO 2001. Il s'est réuni en séance plénière à dix reprises (bureau: 14; commissions et délégations: 39).

La Chancellerie d'Etat a préparé la séance de réflexion que le Conseil-exécutif a consacrée au Jura bernois le 12 juin en rendant visite aux sept Directions; le Conseil-exécutif a pris connaissance d'un rapport dont la version finale est en préparation. Les travaux destinés à remplacer le *Compte rendu des débats du Grand Conseil* par un instrument mieux adapté n'ont pas pu être achevés dans le cadre de la révision du règlement du Grand Conseil et ils se poursuivent actuellement. Le 1^{er} juillet, la commune de Vellerat a été transférée au canton du Jura; la procédure relative à la dévolution administrative et au partage des biens est en cours.

Le Conseil-exécutif a prononcé la dissolution de la *Fédération des communes* (FJB) le 3 juillet (ACE 1723). Le solde positif de la liquidation (environ 54 000 francs) a été remboursé à parts égales au canton et aux communes.

Il est apparu au cours de la deuxième année d'activité de l'Assemblée interjurassienne que la Délégation bernoise avait besoin d'un soutien logistique de la part de l'administration. Le Conseil-exécutif a édicté le 7 août un règlement d'organisation de la Délégation bernoise qui charge le Service de la Délégation pour les affaires jurassiennes (DAJ) d'assurer son secrétariat. Il a fixé la procédure à suivre pour le traitement des résolutions de l'assemblée. Le Service de la DAJ assurera le suivi au sein de l'administration et la coordination avec l'administration du canton du Jura.

2.2.2.6 Bibliothèque centrale

Le catalogage sur support informatique de tous les ouvrages dont dispose la Chancellerie d'Etat (mise en place d'une bibliothèque centrale) a débuté en juin. Il est effectué par une bibliothécaire professionnelle travaillant à 80 pour cent en qualité d'auxiliaire. L'opération sera poursuivie en 1997 si l'engagement de cette personne peut être prolongé.

2.2.3 Archives de l'Etat (AEB)

2.2.3.1 Relations publiques

Cette année encore, les visites guidées ont été nombreuses (45 groupes totalisant 880 personnes). Un cours d'une semaine a de nouveau été dispensé à des enseignants et enseignantes (sources historiques locales). Une émission de télévision a été réalisée sur les dépôts souterrains. Enfin, une exposition de cartes et de plans du XVIII^e siècle a été organisée à l'occasion d'un congrès international d'historiens de la cartographie.

2.2.3.2 Classement, description et utilisation des fonds

L'établissement des inventaires des archives des districts est achevé, si bien que le canton de Berne dispose désormais d'un relevé complet de ces sources précieuses pour les recherches sur l'histoire régionale et locale.

La fréquentation de la salle de lecture est en augmentation (5860 visites contre 5300 en 1995). Le public continue de se passionner pour les registres paroissiaux (250 registres n'ont pas encore été versés!) comme en témoignent les 14 180 communications (11 450 l'an dernier).

La collection de cartes postales de l'ensemble du canton (environ 10 000) est désormais classée par commune et accessible au public sous forme de copies en salle de lecture.

2.2.3.3 Protection des biens culturels

Les travaux de conservation des cartes et plans historiques se poursuivent de manière ciblée. Un programme de sauvegarde des sources photographiques du début du XX^e siècle (dont des plaques de verre) a en outre été élaboré; les travaux seront réalisés ces prochaines années avec le soutien financier d'une banque bernoise.

2.2.4 Office d'information (OI)

2.2.4.1 Généralités

Les activités de conseil en matière d'information du public – déployées à tous les niveaux – et le suivi informationnel des grands projets du canton ont occupé de manière importante l'OI en 1996. Le personnel s'est consacré essentiellement aux tâches ordinaires: service de presse, conférences de presse (préparation, organisation, bilan), revue de presse, «BE-info». Le travail de communication lié au programme «Assainissement des finances 1999», le réexamen des tâches et de l'organisation de l'OI, l'exploitation de la Tour des prisons et les travaux préparatoires en vue de son utilisation à partir de 1999 ainsi que la formation des cadres de l'administration cantonale dans le domaine des relations avec les médias ont été d'autres faits saillants. L'information du public a posé des exigences très élevées aux collaborateurs et collaboratrices de l'OI, qui ont dû faire preuve de souplesse et d'une grande capacité de travail.

2.2.4.2 Service d'information

En 1996, 236 abonnés de langue allemande et 75 abonnés de langue française ont reçu les textes préparés professionnellement par l'OI. La majorité des 445 textes destinés aux médias, soit 753 pages au total, sont toujours envoyés par courrier. Les textes sont diffusés par télécopie aux quelque 80 abonnés disposant de l'équipement nécessaire lorsque l'actualité ou l'urgence le commande. L'OI s'est également consacré à l'organisation de 79 conférences de presse (préparation de la documentation, etc.), au contrôle systématique des résultats (revues de presse spéciales) ainsi qu'à l'amélioration de l'information du personnel («BE-info», la revue du personnel, et «BE-info: FLASH»).

2.2.4.3 Relations publiques

La suppression formelle du service de relations publiques au 1^{er} janvier (entrée en vigueur de la législation sur l'organisation) a marqué le passage d'une pratique systématique à une pratique ciblée. A l'avenir, l'OI continuera à assurer le suivi des projets importants en matière de relations publiques et, dans certains cas, il les réalisera en collaboration avec des spécialistes du secteur privé. Ce système a donné satisfaction au cours de sa première année d'application. La participation à des groupes de travail et à des projets ainsi que la réalisation de publications sur le

canton de Berne sont ainsi garanties. L'OI a publié la troisième édition du fascicule «Le canton de Berne en chiffres» (en collaboration avec la Banque cantonale bernoise) et la première édition du prospectus «Le canton de Berne en bref». L'OI collabore avec une maison d'édition allemande à la parution d'un nouveau livre intitulé «Kultur- und Wirtschaftsporträt des Kantons Bern» et prépare la connexion du canton de Berne au réseau Internet en étroite coopération avec l'Office d'organisation. Bien que prévue, l'élaboration d'une documentation de base sur le canton de Berne a dû être repoussée en raison du manque de capacités.

2.2.5 Secrétariat du parlement (SP)

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

2.2.6.1 Généralités

Le Bureau de l'égalité a été fortement sollicité par des services de l'administration cantonale et communale, des membres d'autorité et des particuliers (renseignements écrits et oraux, exposés/relations publiques, consultations/corapports, bibliothèque/documentation, etc.). Il participe par ailleurs à divers groupes de travail, internes et externes à l'administration (comité spécial «contre le harcèlement sexuel», NPM-NOG 2000, sécurité informatique, campagne contre la violence menée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, etc.).

Fin février, le BEFH a organisé une séance d'information destinée aux cadres et aux responsables du personnel dans le but de les aider à mettre en œuvre les directives du Conseil-exécutif sur l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes. En juillet, soit un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur des directives, le directeur des finances, le BEFH et PACT ont tiré un premier bilan.

Publications: le bulletin N° 11 était principalement consacré à l'image des femmes véhiculée dans la publicité télévisée, tandis que le N° 12 traitait des conditions de vie et des souvenirs des femmes âgées.

Le Bureau a en outre collaboré activement à la rédaction de diverses publications de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité (livre scolaire sur la préparation à l'orientation professionnelle, «Les Bureaux de l'égalité se présentent», «Economiser au détriment des femmes», brochure sur le NPM, à paraître en mars 1997).

2.2.6.2 Activités particulières

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet. Le BEFH était chargé de la transposer dans le droit cantonal: l'ordonnance introductory est entrée en vigueur le 1^{er} novembre et le 27 du même mois, le Conseil-exécutif a nommé les membres de la Commission cantonale de conciliation contre les discriminations dans les rapports de travail.

Le rapport sur la famille et sa synthèse, publiés en septembre, formulent des recommandations en vue de l'instauration d'une politique de la famille favorable à l'égalité ainsi que des critères destinés à guider le travail dans ce domaine. Le rapport a été présenté à la presse et débattu avec des représentants et représentantes du Grand Conseil. Les activités se poursuivront l'an prochain.

Le premier cours organisé dans le cadre du projet «Nous avons beaucoup à gagner. L'éducation politique des femmes en milieu rural» (BEFH, Section de la formation des adultes de la Direction de l'instruction publique) a été dispensé à Belp.

Le BEFH a déposé une demande auprès de l'OCIAMT en vue de l'organisation d'un programme d'occupation. L'objectif est d'analyser la compatibilité des mesures de marché du travail avec la politique de l'égalité. L'OCIAMT a donné son feu vert en décembre.

2.2.6.3 Commission cantonale de l'égalité

C'est sous la houlette de sa nouvelle présidente Joy Matter que la Commission a inauguré sa deuxième période de fonction en publiant un rapport intitulé «Rompre le silence»; cet ouvrage fait suite au rapport sur la violence paru en 1992. L'ouverture de la maison des femmes de Biel/Bienne a permis de satisfaire l'une des principales revendications de ce rapport; d'autres exigences sont par contre loin d'être réalisées. La Commission s'est attelée aux travaux de suivi.

La Commission continue de suivre attentivement l'évolution de la crise économique et du chômage féminin avec la collaboration du BEFH. C'est ainsi qu'elle a milité en faveur d'une application de la LACI favorable à l'égalité et qu'à l'automne, elle a présenté aux politiques et membres d'autorités intéressés les conclusions d'une étude lancée sur son initiative et intitulée «Economiser au détriment des femmes?» (éd. Conférence suisse des déléguées à l'égalité/SSP Suisse). Elle a également fait connaître au Conseil-exécutif sa position sur les mesures d'austérité prévues dans le domaine des ressources humaines.

La Commission assure en outre le suivi des travaux menés dans le cadre du rapport sur la famille.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1996
Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans les auxiliaires STEBE)

Unités administratives	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Office des services centraux ¹	25	13	24,50	9,55	34,05
Office des services linguistiques et juridiques ²	7	9	6,20	6,10	12,30
Archives de l'Etat	11	3	11,00	1,80	12,80
Office d'information	5	2	4,10	1,50	5,60
Secrétariat du parlement	3	2	3,00	1,90	4,90
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	0	2	0,00	1,50	1,50
 Total Chancellerie d'Etat au 31.12.96	51	31	48,80	22,35	71,15
Comparaison avec l'exercice précédent	55	33	52,15	24,00	76,15
 Auxiliaires STEBE au 31.12.96 ³	1	4	0,20	2,70	2,90
Comparaison avec l'exercice précédent	3	6	0,85	3,05	3,90

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

³ Office des services linguistiques et juridiques: 1 personne soit 0,80 poste
Archives de l'Etat: 1 personne soit 0,20 poste
Secrétariat du parlement: 2 personnes soit 1,20 poste
Bureau de l'égalité: 1 personne soit 0,70 poste

Tableau 2: Gestion des postes 1996

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ¹
Office des services centraux ²	3018,33	2942,50	75,83
Office des services linguistiques et juridiques ³	1292,04	1240,33	51,71
Archives de l'Etat	1128,00	1128,00	0,00
Office d'information	747,12	552,33	194,79
Secrétariat du parlement	655,44 ⁴	673,24	102,20
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	168,00 ⁴	235,20	4,20
Total Chancellerie d'Etat au 31.12.96	7008,93	6771,60	362,33
Comparaison avec l'exercice précédent	7273,11	7141,00	323,51

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.² Y compris le secrétariat du Conseil régional.³ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.⁴ Sans les points de la réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Après 17 ans passés au service du canton de Berne, Monsieur Michel Clavien a quitté son poste d'adjoint de l'Office d'information. Sa succession devrait être réglée dans le courant du premier trimestre de 1997.

2.3.3 Formation

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Office des services linguistiques et juridiques ont participé début octobre au colloque organisé à l'École de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève en l'honneur du Professeur Louis Truffaut, intitulé *Histoire et théories de la traduction*.

Le 26 novembre, l'Office des services linguistiques et juridiques a organisé un stage de formation à l'intention des nouvelles traductrices de l'administration. Sept traductrices ont eu droit à une présentation des activités de traduction, de terminologie et de technique législative dans le cadre d'une administration.

L'Office d'information a organisé, en collaboration avec l'Office du personnel, une série de cours de formation et de perfectionnement dans le domaine des relations avec les médias. Le système d'unités capitalisables, introduit en 1994, a été perfectionné et adapté aux besoins des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale.

2.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le 3 juin, la Chancellerie d'Etat a approuvé le programme de mesures «Egalité des chances et réalisation de l'égalité de fait entre l'homme et la femme». Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre, d'autres sont en préparation.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature

Etat le 31.12.1996

1.2 Intégration européenne

Participer activement aux institutions intercantionales actives dans le domaine de la coopération trans-frontalière ainsi qu'aux organismes européens. (2)

Le canton a participé activement aux travaux de la Communauté de travail du Jura (CTJ), axés sur les projets présentés dans le cadre du programme européen INTERREG, et il a accueilli le Conseil de la CTJ à La Neuveville. 1996: nombreuses séances des organes CTJ et INTERREG et examen des multiples demandes de crédits INTERREG européens et fédéraux.

1.3 Collaboration avec la Confédération et les cantons

Garantir la participation du Jura bernois aux projets de l'Arc jurassien et lui en faciliter l'accès. (2)

Maintenir et renforcer la présence du canton dans les organisations inter-cantonales et notamment dans celles de Suisse romande conformément à l'article 2 de la Constitution. (2)

La Communauté de travail du Jura, le Conseil régional et l'Assemblée interjurassienne sont autant d'organes qui permettent la réalisation de cette mesure. 1996: accueil du Conseil CTJ à La Neuveville, amélioration de la collaboration entre l'administration et l'Assemblée interjurassienne.

Assurer la présidence de nombreuses conférences nationales (CDIP, Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police, Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux, Conférence suisse des chanceliers d'Etat), le canton y joue constamment le rôle de trait d'union entre les différentes régions. Il participe d'ailleurs aux conférences des directeurs de Suisse romande. 1996: nombreuses séances; canton de Berne comme hôte d'honneur au Salon international du livre et de la presse à Genève et à la Fête des vendanges de Neuchâtel.

Le dialogue s'est poursuivi de manière générale dans le cadre de l'accord du 25 mars 1994, par des rencontres bilatérales et lors de deux séances tripartites, et il a eu lieu dans le cadre du transfert de Vellerat. 1996: édition d'un règlement de la Délégation bernoise à l'Assemblée interjurassienne et d'une marche à suivre concernant le traitement des résolutions; transfert de Vellerat; remplacement d'un membre démissionnaire.

1.4.2 Régions (Jura bernois en particulier)

Approfondir les pistes indiquées dans le rapport sur les Romands dans le canton de Berne avec la collaboration des milieux compétents (2); approfondir les pistes ouvertes par l'article 5 de la Constitution du 6 juin 1993 (2).

Appliquer la loi sur le renforcement de la participation politique du Jura bernois et de la population franco-phone du district de Bienne (LPJB); instaurer la collaboration entre la région et l'administration cantonale d'une part et le Conseil régional de l'autre; mettre en place le secrétariat du Conseil régional. (1)

Il s'agit d'objectifs à moyen et long termes qui requièrent l'action du Conseil-exécutif et du Conseil régional. Le dialogue s'est instauré en de nombreux domaines, dans l'idée d'avancer sur la voie de la relativisation des frontières. 1996: préparation d'un rapport.

La LPJB est pleinement appliquée et le Conseil régional s'est imposé comme organe du dialogue. 1996: étroite collaboration concernant plusieurs projets législatifs (promotion économique, agriculture, forêts, communes, contributions des communes, etc.); institutionnalisation du dialogue entre le Conseil régional et la Direction de l'économie publique; ouverture du dossier relatif au problème de l'information.

1.6.1 Conseil-exécutif

Améliorer les outils de planification (programme de législature et plan financier).

Mettre au point des outils permettant la gestion intégrée des tâches et des ressources et le cas échéant les introduire. (1)

Organiser des journées de réflexion. (1)

Coordonner la réforme du gouvernement et la réforme parlementaire. (2)

Le 18 septembre, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport intermédiaire de la Chancellerie d'Etat et attribué d'autres mandats.

1996: rédaction du rapport intermédiaire, lancement des travaux de détail.

Mettre en œuvre le principe de la publicité et appliquer la loi sur l'information du public. (1)

1996: dix journées.

1996: Un rapport sur l'efficience du parlement a été commandé par le Bureau du Grand Conseil. La Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du parlement assurent le suivi du projet et la coordination.

La mise en œuvre des principes de la loi sur l'information – en particulier le principe de la publicité et l'information rapide du public – s'est poursuivie. Un bilan intermédiaire réalisé un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation a montré que l'application de cette dernière n'a pas soulevé de problèmes majeurs.

1996: conseils à l'administration cantonale et à certaines communes; publication d'une brochure.

1.6.3 Relations publiques

Insister sur la formation des cadres aux relations avec les médias et mettre en place un nouveau programme de cours. (2)

Revoir le schéma directeur des relations publiques. (2)

Revoir l'image graphique en fonction de son application pratique. (2)

Développer les réseaux informatiques et améliorer les possibilités d'accès. (2)

Mettre en place des liaisons en direct avec l'extérieur. (2)

Informer le personnel des questions d'actualité et de celles qui le concernent directement. (3)

Organiser des expositions et des conférences, faire paraître des publications qui présentent les corrélations historiques de manière didactique. (2)

1.7 Administration cantonale

Renforcer le statut de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes et réorienter l'action des autorités cantonales en faveur du Jura bernois conformément au postulat Graf (P 110/93). (2)

Développer la palette de cours de formation et de perfectionnement proposées par l'Office des services linguistiques et renforcer la collaboration entre les différents services de traduction et de terminologie de l'administration centrale. (2)

7.3 Politique du personnel

Edicter des directives visant à améliorer la représentation et le statut du personnel féminin dans l'administration et les appliquer scrupuleusement. (2)

Le nouveau programme a fait ses preuves; il est adapté en permanence aux besoins des cadres.
1996: consolidation du programme de cours.

La suppression formelle, fin 1995, du service de relations publiques a marqué la fin des travaux. A l'avenir, l'accent sera mis sur une information ouverte. L'OI continuera d'assurer le suivi de grands projets.
1996: suivi de projets:
– dans le domaine des économies d'énergie;
– dans le domaine de la construction routière;
– projet de livre «Kanton Bern – Kultur- und Wirtschaftsporträt»;
– diverses activités de relations publiques des Directions.

La parution, en 1995, d'un guide pratique a mis un terme à ce réexamen.

Le réseau de communication élargi de la Direction des finances est en préparation. Il devrait apporter des améliorations sensibles en 1997.
1996: pas de travaux particuliers de l'OI.

Les recherches préparatoires ont été suspendues jusqu'à ce que les possibilités offertes par Internet et le réseau de communication élargi soient bien connues.
1996: participation au projet pilote «Le canton de Berne sur Internet» de la Direction des finances.

1996: priorité à l'information du personnel sur les décisions liées au programme «Assainissement des finances 1999».

Le 4^e et dernier tome de l'histoire du canton de Berne («Geschichte des Kantons Bern seit 1798») rédigé par le professeur Beat Junker et intitulé «Tradition und Aufbruch 1881–1995» est paru. Les illustrations en ont été préparées par les Archives de l'Etat.

2.5**Programme législatif (aperçu)**

Etat le 31.12.1996

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature – Loi sur l'encouragement des médias	1	1997
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats –	–	–
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral –	–	–
2.5.4 Autres projets – Loi sur les droits politiques (Modification; AF 99, envoi des documents de propagande électorale lors des élections)	3	1997

0 = les travaux n'ont pas encore débuté

1 = en cours d'élaboration

2 = en procédure de consultation

3 = adopté par le Conseil-exécutif

4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil

6 = le délai référendaire n'est pas encore échu

7 = en attente de la votation populaire

8 = renvoyé

2.6**Projets informatiques (aperçu)**

Etat le 31.12.1996

Service Projets/application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
4230.100.210 BELEX	150	70	–	1997
4230.500.201 GRIS	0	inconnu	–	1990–2000

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Le compte suivant est concerné:
a compte 3158 (prestations informatiques de tiers)

2.7**Autres projets importants (aperçu)**

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31.12.1996	Achèvement des travaux
Réexamen de la planification politique	Projet en cours (cf. ch. 2.1)	Juin 1997
Information et relations publiques		
– Tour des prisons de Berne: exploitation en 1996	Projet achevé	Fin 1996
– Direction du projet «Utilisation à partir de 1999»	Projet en cours	1. 1. 1999
– Projet pilote «Le canton de Berne sur Internet»	Projet en cours	Eté 1997
– Réexamen des tâches et de l'organisation de l'OI	Projet en cours	Début 1997
– Prospectus «Le canton de Berne en bref»	2 ^e édition en préparation	Printemps 1997
– Brochure «Le canton de Berne en chiffres»	Projet achevé	Septembre 1996

2.8**Interventions parlementaires (motions et postulats)****2.8.1****Classement de motions et de postulats****2.8.1.1** *Classement de motions et de postulats réalisés**Grand Conseil*

Postulat 248/93 Boillat du 11 novembre 1993: Heure des questions à résérer aux questions (adopté le 15. 3. 1994).

Motion 18/94 Benoit du 17 janvier 1994: Règlement du Grand Conseil (adoptée sous forme de postulat le 5. 9. 1994).

Motion 176/94 von Gunten, Berne, du 14 septembre 1994: Faible proportion de femmes dans les commissions et comités cantonaux (le point 1 a été adopté sous forme de postulat et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 2. 5. 1995).

Motion 202/95 Walliser, Bienne, du 11 septembre 1995: Réduction du temps de parole (adoptée sous forme de postulat le 15. 1. 1996). Toutes ces interventions ont été traitées dans le cadre de la révision de la législation sur le Grand Conseil qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Elections et votations

Postulat 4/95 Guggisberg, Bienne, du 16 janvier 1995: Manipulation électorale (adopté le 19. 6. 1995).

Motion 213/95 Liechti, Thoune, du 13 septembre 1995: Coût et délai d'envoi des documents de propagande électorale (adoptée sous forme de postulat le 11. 3. 1996).

Ces deux interventions ont été traitées dans le cadre du projet de modification de la loi sur les droits politiques que le Conseil-exécutif a adopté le 11 décembre à l'intention du Grand Conseil.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 73/94 Streit, Zimmerwald, du 21 mars 1994: Redéfinition des tâches du Bureau de l'égalité (le point 1 a été retiré, les points 2 et 3 ont été adoptés sous forme de postulat le 16. 1. 1995).

Le Bureau de l'égalité voit dans la mise en œuvre d'une politique de la famille favorable à l'égalité une de ses tâches permanentes. Ses activités de conseil lui donnent régulièrement l'occasion de se prononcer, de vive voix ou par écrit, en faveur de réglementations favorables à la famille (droit fiscal, droit de la famille, du travail, etc.). Cet automne, il a publié le rapport «In Sachen Familie. Familiopolitik und Gleichstellungspolitik im Vergleich» qui présente les grands axes d'une politique de la famille favorable à l'égalité. Le rapport fonde la poursuite des activités du Bureau et de la Commission de l'égalité et fait l'objet d'un approfondissement régulier avec les organisations (articles dans la presse, colloques, exposés, etc.).

Le Bureau s'est par ailleurs penché sur la question de la vieillesse au féminin et a publié une brochure consacrée à ce thème par le biais d'articles à la fois théoriques et pratiques.

Le Conseil-exécutif a nommé la Commission de l'égalité le 20 décembre 1995. Deux nouvelles organisations, qui s'occupent de questions familiales, y sont représentées (projet Sonnhalde Worb, SOS Futures mères).

RSB

Motion 215/95 Kiener, Bolligen, du 13 septembre 1995: Recueil systématique des lois bernoises (les points 1, 3 et 4 ont été adoptés sous forme de postulat le 15.1.1996, le point 2 a été retiré).

Les mesures prises au niveau de l'organisation et des ressources humaines (transfert du Service juridique à l'Office des services linguistiques et juridiques, adjonction d'un poste à 50%) ont porté leurs fruits. Deux compléments (18/19 et 20/21, jour déterminant 1. 1. 1996) ont été publiés et une grande partie du complément 22 (jour déterminant 1. 7. 1996) est prête. Le développement du registre alphabétique est une tâche permanente accomplie parallèlement aux travaux de mise à jour. Une version pilote et la conception pour les utilisateurs et utilisatrices ont été préparées

durant l'exercice avec le concours de la maison Stämpfli + Cie AG en vue de l'informatisation du RSB (projet informatique BELEX). BELEX devrait entrer en service d'ici au début 1998, sous réserve de la planification informatique et de l'octroi des crédits nécessaires.

2.8.1.2 *Classement extraordinaire*

Néant.

2.8.2 **Exécution de motions et de postulats**

2.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Jura bernois

Motion 124/94 Aellen du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17. 1. 1995).

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7. 11. 1996).

Il s'agit de mandats permanents, auxquels le Conseil-exécutif se tient dans toute sa politique concernant le Jura bernois.

Elections et votations

Motion 107/96 Aebsicher, Guggisberg, du 19 mars 1996: Modification du décret sur les droits politiques (adoptée le 2. 9. 1996). Cette intervention sera traitée dans le cadre de la modification du décret sur les droits politiques qui sera entreprise en 1997.

Grand Conseil

Motion 135/95 Sidler, Port, du 10 mai 1995: Plus d'efficacité à moindre coût: amélioration de l'efficience du Grand Conseil et élargissement de sa marge de manœuvre (adoptée le 6. 11. 1995). Le Grand Conseil a commandé un rapport dont la rédaction était sur le point de s'achever en fin d'exercice.

Postulat 227/96 Reber, Schwenden, du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4. 11. 1996). Ce postulat est en rapport direct avec le rapport Gallati sur l'efficience du parlement. Le Grand Conseil arrêtera la suite des opérations lors du traitement du rapport en 1997.

Motion 216/96 Rickenbacher, Port, du 2 septembre 1996: Réforme de la surveillance des finances (le point 1 a été adopté sous forme de motion et le point 2 sous forme de postulat le 4. 11. 1996).

Motion 226/96 Reber, Schwenden, du 2 septembre 1996: Contrôle des finances (adoptée le 4. 11. 1996). La Chancellerie d'Etat lancera l'exécution de ces deux interventions en 1997.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 14/96 Gurtner, Berne, du 15 janvier 1996: Violence contre les femmes (adoptée le 2. 9. 1996).

Le Bureau de l'égalité prépare un plan de prévention de la violence contre les femmes avec la collaboration de la Commission de l'égalité et de spécialistes de la violence, de la prévention, des sciences sociales, de la pédagogie et de la santé entre autres.

Motion 56/96 Gurtner, Berne, du 23 janvier 1996: Immigrantes (adoptée sous forme de postulat le 2. 9. 1996).

La mise en œuvre du postulat, autrement dit la coordination entre les autorités, les institutions et les organisations et l'information réciproque de ces acteurs, devra être entreprise ces deux prochaines années.

Postulat 70/96 Widmer, Berne, du 11 mars 1996: Introduction d'une procédure de conciliation (adopté le 2. 9. 1996).

L'ordonnance portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur le 1^{er} novembre. Le 27 novembre, le Conseil-exécutif a nommé les huit membres et la présidente de la Commission cantonale de conciliation contre les discriminations dans les rapports de travail. L'ordonnance devra être remplacée par une loi d'ici la fin 1999.

Feuilles officielles

Postulat 64/95 Hofer, Bienne, du 13 mars 1995: Feuille officielle: réduction des publications (la lettre b a été rejetée; les lettres a et c ont été adoptées le 4. 9. 1995).

La question des publications de droit communal dans la Feuille officielle est examinée dans le cadre du projet de répartition des tâches entre le canton et les communes (P 1.1 Publications officielles; cf. également le rapport intermédiaire du 13. 9. 1996, annexe 1). Le projet de loi sur les communes élaboré par les experts supprime l'obligation de publier les assemblées communales dans la Feuille officielle. Un projet de directives sur la formulation non sexiste du langage administratif a été préparé par l'administration. Des problèmes particuliers se posent pour le français, on envisage de coordonner les travaux avec les bureaux de l'égalité des cantons romands.

2.8.2.2 Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé

Jura bernois

Postulat 269/92 Houriet du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23. 6. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2. 11. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 216/93 Verdon du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16. 3. 1994, prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4. 11. 1996).

L'examen des problèmes évoqués dans ces trois interventions fera l'objet d'un rapport global qui sera rédigé en 1997.

2.8.2.3 Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu

Néant:

2.9 Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)

Titres (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Abouissement	Remarques
Interdiction de se déguiser lors de manifestations	10. 6. 92	3. 2. 93	Projet de loi envoyé en consultation fin 1996
Chômage	24. 11. 93	25. 5. 94	Rejeté en votation populaire le 10. 3. 1996
Protection des animaux	26. 1. 94	7. 9. 94	Retirée le 25. 7. 1996
Hôpitaux	10. 4. 95	29. 11. 95	Retirée le 13. 12. 1996

Berne, février 1997

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 19 mars 1997